

LA VIE ECONOMIQUE

- [La France a créé 187 200 emplois en 2016, du jamais vu depuis 2007](#)
- [Le déficit commercial de la France a explosé en janvier](#)
- [Un plan d'action pour combler le retard numérique des PME](#)
- [L'égalité progresse entre les femmes et les hommes selon l'Insee](#)
- [Cette nouvelle prime que les apprentis vont bientôt toucher](#)
- [Location avec option d'achat : comment le crédit dope l'industrie auto](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Travail détaché : Les contrôles intensifiés en Ile-de-France](#)
- [Allocations familiales : 43 000 fraudes à 275 millions d'euros détectées en 2016](#)
- [Seulement deux tiers des objectifs d'économie atteints en 2016 : maîtrise médicalisée, ça eût payé...](#)
- [L'ancien patron de la CNAM « Rocky » invite les médecins à maîtriser les coûts](#)
- [« Les médecins ne doivent plus être biberonnés par les labos », selon l'eurodéputée Michèle Rivasi](#)
- [Les baisses de tarifs 2017 dans les hôpitaux publics et en cliniques privées](#)

FISCALITE

- [Le député Dominique Tian renvoyé en procès pour « blanchiment de fraude fiscale »](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Dans le rouge, EDF lance une augmentation de capital de 4 milliards d'euros](#)
- [Avec un chiffre d'affaires 2016 en baisse, Dassault Aviation mise sur le Rafale pour 2017](#)
- [Commandes en hausse, MBDA embauche 1 100 personnes en 2017](#)
- [AccorHotels veut ouvrir un hôtel 5 étoiles sur les Champs-Élysées](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Ile-de-France : des métiers de plus en plus mixtes mais les disparités salariales perdurent](#)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

- [Les petits patrons plébiscitent François Fillon](#)
- [Mélenchon veut recruter 10 000 médecins fonctionnaires contre les déserts médicaux](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale. Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source. L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La France a créé 187 200 emplois en 2016, du jamais vu depuis 2007

Le 09/03/17, l'Insee a publié ses chiffres définitifs concernant l'emploi en France. 2016 a été une année particulièrement riche : non seulement elle a vu la reprise des créations de postes mais elle a été l'année la plus fertile en emplois depuis la crise économique. Les emplois marchands ont connu une hausse (+ 1,2 %). Au total, l'économie hexagonale a créé 187 200 emplois (c'est moins que l'estimation publiée en février, à 191 700 emplois). Pour le gouvernement, cependant, c'est un objectif quasiment atteint ; pour rappel, en avril 2016, Michel Sapin, ministre de l'Economie et des Finances, tablait sur 190 000 créations d'emplois. Un chiffre sur lequel le Haut Conseil des finances publiques avait émis des réserves. Par secteurs : c'est le tertiaire principalement qui a créé le plus d'emplois (229 000, soit + 1,9 %), suivi par l'intérim (70 200 emplois, + 12 %). **L'Insee** : « *[Dans les mêmes temps,] l'industrie et la construction détruisent encore plus d'emplois qu'ils n'en créent* » ; l'industrie a détruit 24 900 emplois, la construction 10 800 emplois (- 0,8 % sur un an pour les deux secteurs). La première estimation de l'Insee pour le premier trimestre 2017 est attendue le 12 mai.

https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0211862850999-la-france-a-cree-187200-emplois-en-2016-du-jamais-vu-depuis-2007-2070976.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20170309-%5BProv_%5D-1413980%402

(Source : www.lesechos.fr du 09/03/2017, Claude Fouquet)

● Le déficit commercial de la France a explosé en janvier

Le 08/03/17, **les Douanes** ont publié les chiffres du déficit commercial de la France pour janvier 2017 ; un déficit qui a chuté au niveau « *jamais atteint* » de 7,9 milliards d'euros. **Les Douanes** : « *Cette aggravation très forte est due en partie au niveau extrêmement bas des ventes d'Airbus [et à] l'importation inhabituelle à cette date de certains produits pharmaceutiques* ». **Les exportations** : elles ont connu un recul en janvier (- 7,7 %, après + 4 % en décembre 2016), **les importations** une hausse (+ 2,9 %, après + 1 % en décembre 2016). Le déficit cumulé a atteint, au cours des douze derniers mois, 53,1 milliards d'euros (contre 47,9 milliards d'euros sur la même période un an auparavant). **Les Douanes** : « *La détérioration de la balance commerciale est considérable pour le secteur aéronautique où un faible excédent est cependant préservé. [...] Un reflux des ventes était certes attendu après la performance exceptionnelle d'Airbus en décembre, mais le niveau des livraisons réalisées par le groupe est plus faible qu'en janvier des années antérieures, ce qui en accroît l'amplitude. [Du côté du secteur pharmaceutique, les importations ont augmenté en raison d']un approvisionnement exceptionnel en principes actifs depuis l'Autriche* ». Signalons aussi le rôle de la facture énergétique de la France, en particulier l'augmentation des achats d'hydrocarbures et la hausse des prix du pétrole. **Par secteurs géographiques. L'Europe** : le déficit commercial de la France « *s'est aggravé* » d'un milliard d'euros. En cause : les achats pharmaceutiques à l'Autriche, mais aussi le recul des ventes aéronautiques au Royaume-Uni. **L'Europe hors Union européenne** : le déficit double quasiment. **Les Douanes** : « *[Au Moyen-Orient,] le solde avec l'Arabie saoudite est le premier touché, au point de redevenir déficitaire, [en raison des faibles ventes d'Airbus et d'importants achats de pétrole brut]* ».

[https://www.challenges.fr/france/le-deficit-commercial-de-la-france-a-explose-en-janvier_459007#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20170308](https://www.challenges.fr/france/le-deficit-commercial-de-la-france-a-explose-en-janvier_459007#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20170308)

(Source : www.challenges.fr du 08/03/2017, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Un plan d'action pour combler le retard numérique des PME

Dans un rapport publié le 08/03/17, **le CNum** (Conseil national du numérique) propose de créer un « *véritable écosystème autour d'une marque forte* », dans le but de remédier au retard pris par les PME françaises en matière de numérique. Les chiffres d'**Eurostat** sur les PME françaises : en 2015, seules deux sur trois disposaient d'un site internet (contre trois sur quatre en moyenne en Europe et neuf sur dix en Finlande). Selon le cabinet **Deloitte**, seule une sur huit recevait des commandes en ligne – c'est deux fois moins qu'en Allemagne. **Amal Taleb**, vice-présidente du CNum, qui a présenté le rapport de son

organisation à Michel Sapin, ministre de l'Economie, et Martine Pinville, secrétaire d'Etat chargée du Commerce : « *[Pour combler ce retard,] l'idée c'était de ne plus avoir une planification [venant de l'État, les précédents plans gouvernementaux ayant échoué]. [Le CNNum préconise] un exercice 'bottom-up' [partant de la base, NDLR], permettant à toutes les personnes qui pourraient activement servir à la numérisation des PME de faire un travail d'explication, d'accompagnement, de mise en relation* ». Le CNNum s'est penché sur le sujet en mars 2016 ; son plan d'action a pour but de « *ratrapper la moyenne européenne du nombre de PME qui ont mis en place des éléments de commerce connecté, et ce d'ici deux ans. [Pour cela, il faut] fédérer les acteurs autour d'une marque forte, [portée par] une campagne de communication ambitieuse [à l'image de ce qui a été fait avec la French Tech pour les startups françaises]* ». Pour le CNNum, il est nécessaire de mettre en place un réseau d'accompagnateurs, se déclinant autour de « *connecteurs bénévoles* » dont le rôle serait de conseiller les patrons, et de « *connecteurs labellisés* » qui fourniraient des prestations payantes subventionnées par l'État. Autre point du plan : la mise en place d'une « *plateforme de ressources personnalisée* » ; cette plateforme permettrait aux chefs d'entreprise de faire un « *autodiagnostic de leur maturité numérique* » et, s'ils le désirent, d'être mis en relation avec des acteurs leur permettant d'évoluer en la matière. Le CNNum souhaiterait également « *développer une aide financière régionale à destination des petites entreprises* » dans le but de développer leurs ventes via le recours au numérique. Enfin, le rapport plaide pour que soit mis en œuvre un « *dispositif de soutien aux PME* » s'engageant dans un tel chantier, comme cela se fait pour soutenir les Jeunes entreprises innovantes (JEI) qui bénéficient d'exonérations fiscales et sociales. **Mme Taleb** : « *On n'est plus en situation de pouvoir attendre. [...] L'enjeu est beaucoup trop lourd et une réponse trop faible de la part des pouvoirs publics serait désastreuse économiquement parlant et presque criminelle politiquement parlant, parce qu'il y a de l'attente* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/un-plan-d-action-pour-combler-le-retard-numerique-des-pme-656276.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20170308](http://www.latribune.fr/economie/france/un-plan-d-action-pour-combler-le-retard-numerique-des-pme-656276.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20170308)

(Source : www.latribune.fr du 08/03/2017, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● L'égalité progresse entre les femmes et les hommes selon l'Insee

Le 08/03/17, à l'occasion de la journée de la femme, l'Insee a publié un point sur la progression de l'égalité entre les hommes et les femmes. **Laurence Rioux**, responsable de la division études sociales de l'Insee : « *[Malgré des écarts de salaire toujours importants,] la situation des femmes s'est globalement améliorée au cours des dernières années, en particulier sur le marché du travail* ». **En détail. 01)- Les études** : **Mme Rioux** : « *Les filles réussissent mieux à l'école que les garçons. Aujourd'hui, les jeunes femmes des jeunes générations sont plus diplômées que les jeunes hommes* ». Les femmes représentent 55 % des étudiants inscrits en 2015. NB : les cursus sélectifs et scientifiques, hors études de médecine, font de la « *résistance* », les femmes y restent toujours minoritaires. **02)- Le travail** : en 2013, on comptait 49 femmes cadres (contre 41 en 2001) ; 20 % des jeunes femmes comme des jeunes hommes sont devenus cadres trois ans après leur entrée sur le marché du travail. En ce qui concerne le taux de chômage, celui des femmes est désormais en-dessous de celui des hommes (9,5 % des femmes de 15 ans et plus en 2015, contre 10,5 % pour les hommes). **Mme Rioux** : « *On constate un rapprochement considérable dans les comportements d'activité et dans les taux de chômeurs des femmes et des hommes. La crise depuis 2008 a joué un rôle dans cette inversion des taux de chômage entre les femmes et les hommes car elle a touché des secteurs d'activité particulièrement masculins comme la construction et l'industrie* ». Le taux d'activité des femmes s'est rapproché de celui des hommes (avec huit points d'écart). Toujours en 2015, « *68 % des femmes de 15 à 64 ans participaient en effet au marché du travail contre 76 % des hommes de la même tranche d'âge. En 1975, 40 ans en arrière, la différence de taux d'activité s'élevait à 31 points* ». **03)- Les salaires** : en 2014, les femmes avaient des salaires inférieurs de 24 % à ceux des hommes (contre 27 % en 1995). Le constat est donc qu'en vingt ans, l'écart salarial entre femmes et hommes n'a perdu que trois points. Si l'on compare le salaire pour un travail à

temps plein, l'écart est moindre (17 %). **L'Insee** : « [Cette différence] s'explique pour partie des différences de caractéristiques individuelles et de l'emploi occupé mais reste pour partie non expliquée ». **Mme Rioux** : « Si les volumes de travail des hommes et des femmes se sont rapprochés, les écarts de salaire horaire sont restés relativement stables malgré une légère baisse ». **04)- Les mentalités** : 22 % des personnes interrogées soutiennent le modèle de la « femme au foyer » (contre 43 % en 2002). La perception de l'égalité entre les compétences des femmes et des hommes a fortement progressé : 87 % des personnes interrogées estiment que les femmes ont autant l'esprit scientifique que les hommes, 78 % qu'elles ont autant l'esprit mathématique.

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/03/07/01016-20170307ARTFIG00140-l-egalite-progresse-entre-les-femmes-et-les-hommes-selon-l-insee.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 07/03/2017, Agnès Leclair)

● Cette nouvelle prime que les apprentis vont bientôt toucher

Publié le 02/03/17 au Journal officiel, le décret du 28 février 2017 instaure une prime exceptionnelle de 335 euros pour les apprentis, quelle que soit la durée du contrat et qu'il s'agisse du privé et du public. C'est une aide ponctuelle, versée une seule fois, pour les apprentis ayant moins de 21 ans lorsqu'ils prennent leur poste et qui ont débuté leur contrat entre le 01/06/16 et le 31/05/17. La prime n'aura aucune incidence négative sur le revenu de l'apprenti : elle ne devra pas être ajoutée aux revenus lors des déclarations de ressources nécessaires dans le cadre de l'octroi des prestations sociales, comme la prime d'activité qui vient parfois compléter de petits revenus professionnels, y compris ceux de certains apprentis. De plus, elle est cumulable avec toutes les autres aides (au logement, par exemple). Selon le gouvernement, 210 000 apprentis seraient concernés pour 2017.

http://votreargent.lexpress.fr/consommation/cette-nouvelle-prime-que-les-apprentis-vont-bientot-toucher_1886290.html

(Source : <http://votreargent.lexpress.fr> du 07/03/2017, Elodie Toustou)

[Retour au sommaire](#)

● Location avec option d'achat : comment le crédit dope l'industrie auto

Le 08/03/17, l'**ASF** (Association des sociétés financières, qui regroupe les organismes de crédit français) a publié des chiffres qui démontrent qu'en 2016, la location avec option d'achat (LOA) a connu une forte hausse chez les particuliers (+ 32 %). Le classique crédit auto a, lui, baissé (- 9 %). Cette augmentation de la LOA explique le passage de la barre des 2 millions de voitures neuves vendues en 2016. **Challenges** : « Et il souligne l'importance de l'accord que vient de conclure, le 6 mars, BNP Paribas avec PSA. Dans le cadre de l'acquisition d'Opel par le constructeur français, BNP Paribas va acheter la moitié de l'établissement financier d'Opel (celui-là même qui produit les LOA) et en consolider l'intégralité dans ses comptes ». Il s'avère que les sociétés financières ont pris le pas sur les sociétés de crédit classiques (Cetelem, Sofinco) ; « Les sociétés financières captives des constructeurs auto emportent environ huit contrats de LOA sur dix aujourd'hui ». Et la croissance de la LOA devrait se poursuivre. **François Palle-Guillabert**, délégué général de l'ASF : « Les taux de renouvellements de ces financements, qui constituent un indice de la satisfaction des clients, sont d'ores et déjà très importants, même si nous manquons encore de recul pour en tirer des conclusions définitives ». **Alain van Groenendael**, président de BNP Paribas Personal Finance et vice-président de l'ASF : « Le phénomène s'explique notamment par le choix de plus en plus répandu de s'en tenir à l'usage d'un bien, véhicule ou autre, plus qu'à son achat direct ». Un constat : le client ne fait pas toujours une bonne affaire. Par exemple, le coût d'entretien peut être plus élevé que prévu ; d'autre part, les conditions d'acquisition de la voiture à l'issue du crédit ne sont pas toujours des plus favorables. **Christophe Michaeli**, responsable du marché auto à Cetelem, insiste toutefois sur le fait que le confort de la LOA est l'aspect le plus important : « Ce type de crédit permet aux ménages de sécuriser leur budget auto. Après le règlement du loyer mensuel, il ne reste plus qu'à payer le carburant et l'assurance pour faire rouler la voiture ». **Challenges** : « Les constructeurs sont aussi grands gagnants dans ce nouveau mode de consommation. Derrière l'étalement des mensualités, ils masquent la hausse

significative des prix de ces dernières années. En 2016, il a encore grimpé de 4,5 %, avec un coût moyen de 24 300 euros pour devenir propriétaire d'une auto ».

https://www.challenges.fr/finance-et-marche/banques/location-avec-option-d-achat-comment-le-credit-dope-l-industrie-auto_459137

(Source : www.challenges.fr du 08/03/2017, Grégoire Pinson)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Travail détaché : Les contrôles intensifiés en Ile-de-France

Dans un communiqué du 28/02/17, la **Préfecture d'Île-de-France** a annoncé qu'en 2016, les services régionaux de l'inspection du Travail avaient effectué 1 930 interventions ou contrôles sur les lieux de travail (le double par rapport à 2015). Le but de ces interventions ? Contrôler que les règles régissant le travail détaché étaient respectées. Où ? Principalement sur des chantiers de bâtiment. **La Préfecture** : « Les contrôles ont aussi concerné des événements ou des établissements industriels ou commerciaux ». Ont été découvertes 90 infractions. Les sanctions : 50 ont été infligées pour « absence de déclaration de détachement », 20 pour « défaut de désignation d'un représentant légal de l'entreprise étrangère ». La préfecture indique que le montant cumulé des amendes s'élève à 606 202 euros. Enfin, ont été suspendus deux contrats de prestations.

<https://www.lemondedesartisans.fr/national/fil-infos/les-contrôles-intensifies-en-ile-de-france>

(Source : www.lemondedesartisans.fr du 01/03/2017)

● Allocations familiales : 43 000 fraudes à 275 millions d'euros détectées en 2016

Le 22/02/17, la **Cnaf** (Caisse nationale d'allocations familiales) a indiqué avoir détecté, pour l'année 2016, 43 000 fraudes pour un montant de 275,4 millions d'euros (+ 8 % par rapport à 2015). **Daniel Lenoir**, directeur général de la Cnaf : « Ce n'est pas la fraude qui augmente, c'est la détection. Nous avons fait des progrès considérables ». Le renforcement des contrôles doit avoir un « effet dissuasif » et permettre de payer l'allocataire « à bon droit ». **Les fraudes** : 75,5 % concernent des omissions ou des fausses déclarations, 16,5 % des fraudes à l'isolement (oubli de déclarer une situation maritale par exemple), 8 % des faux et usages de faux. Les minima sociaux (RSA) et les aides au logement sont les plus touchés. Il y a eu dépôt de plainte pour environ 5 % des fraudes, les autres ayant fait l'objet d'avertissements ou de pénalités financières. **L'Expansion** : « En 2016, les 102 Caf ont versé environ 70 milliards d'euros de prestations (RSA, allocations familiales, Aide au logement, Allocation adulte handicapé, prime d'activité...) à 12,8 millions d'allocataires. La fraude a concerné 0,36 % de la population des bénéficiaires ». **Aude Cournée**, sous-directrice en charge du contrôle à la Cnaf : « En moyenne, un allocataire sur deux est contrôlé chaque année. Dans 90 % des cas, il l'ignore ». Avant d'expliquer qu'il n'y avait pas de « typologie du fraudeur ». **L'Expansion** : « En 2015, la fraude globale détectée à la Sécurité sociale était de 1,009 milliard d'euros. Selon le Syndicat Solidaires finances publiques, le montant de la fraude fiscale en France atteindrait 60 à 80 milliards d'euros ».

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/allocations-nouvelle-hausse-des-fraudes-detectees-en-2016_1881846.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 22/02/2017, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Seulement deux tiers des objectifs d'économie atteints en 2016 : maîtrise médicalisée, ça eût payé...

Le bilan annuel présenté au conseil de l'Union nationale des caisses d'assurance-maladie (UNCAM), indique des résultats décevants en ce qui concerne la maîtrise médicalisée des prescriptions en 2016. Etaient attendus 700 millions d'euros d'économies, seuls 456 millions d'euros d'économies ont été réalisés (65 %, 2016 a été l'année où a été réalisée l'économie la plus basse). C'est la troisième année consécutive que les résultats sont « en deçà des objectifs ambitieux annoncés dans les dernières lois de financement de la Sécurité sociale (taux d'atteinte de 77 % en 2014, 85 % en 2015 et donc 65 % l'an dernier) ». De son côté, la **Cnam** (caisse nationale d'assurance maladie) insiste sur le « bon résultat sur l'ensemble de la période grâce à un taux d'atteinte moyen d'environ 99 % mais une forte dépendance à l'évolution du poste d'IJ ». Avant d'assurer qu'elle « mobilise son réseau de façon accrue

auprès des libéraux (visites de ses délégués, échanges confraternels) pour tenir les objectifs fixés ». **Les bons résultats** ont eu lieu sur les antibiotiques, hypolémiantes, anti-HTA et anti-TNF ; sur tous ces postes les objectifs ont été dépassés. Idem pour les antidiabétiques et les EPO. **Les résultats insuffisants** ont concerné les AAP, antidépresseurs, le hors AMM, les AOD ou le thème de la DMLA. **Les mauvais résultats** ont touché, eux, les indemnités journalières et les transports (tous prescripteurs libéraux et hospitaliers) – étaient attendus 175 millions d'euros d'économies sur ces deux postes, il n'y en a eu que 35 millions, soit cinq fois moins. La biologie n'a pas atteint les économies espérées. **Qu'en sera-t-il pour 2017 ?** La Cnam attend à nouveau 700 millions d'euros d'économies au titre de la maîtrise médicalisée, « selon le même document transmis au conseil de l'UNCAM (430 millions d'euros sur les produits de santé et 270 millions d'euros sur les autres prescriptions – IJ, biologie, actes, transports) ». Les économies les plus importantes qui devraient être réalisées : 100 millions pour les indemnités journalières, 90 millions pour l'iatrogénie, 75 millions pour les transports.

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/03/07/seulement-deux-tiers-des-objectifs-deconomie-atteints-en-2016-maitrise-medicalisee-ca-eut-paye_845341

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 07/03/2017, Cyrille Dupuis)

● L'ancien patron de la CNAM « Rocky » invite les médecins à maîtriser les coûts

Le 07/03/17, **Frédéric van Roekeghem**, « dit Rocky », ex-directeur de l'assurance maladie, s'est exprimé à l'Académie nationale de médecine. S'il a reconnu que les marges de manœuvre étaient certes restreintes dans le cadre de l'ONDAM « *mettant sous tension les professionnels de santé* », il a ajouté que « *de nombreux défis peuvent être relevés [et que les professionnels étaient] chacun porteur d'un intérêt collectif* » : « *Pour un équilibre des comptes à long terme, il faut plus de prévention, plus de parcours optimisés mais aussi un travail sur la qualité des pratiques et la pertinence des prescriptions* ». Et de demander que les médecins s'engagent « *plus fortement dans la maîtrise des coûts [du système de santé]* ». **M. van Roekeghem** estime qu'il est « *raisonnable* » d'exiger de l'assurance maladie « *d'être à l'équilibre chaque année* », mais que cela ne devait pas sacrifier « *l'excellence de notre médecine* » et ne surtout pas monter les catégories de professionnels les uns contre les autres. **Autres sujets abordés : 01)-** La gestion des hôpitaux. **M. Van Roekeghem** : « *Je pense qu'on devrait ouvrir la direction des hôpitaux plus largement aux médecins, comme cela se fait dans les cliniques* ». **02)-** Un régime de sécurité sociale universelle prenant en charge l'intégralité des soins, une proposition du candidat Jean-Luc Mélenchon. **M. van Roekeghem** : « *En théorie, cela est possible mais cela pose la question de la socialisation de l'économie, ce ne sont pas mes convictions personnelles* ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/03/08/lancien-patron-de-la-cnam-rocky-invite-les-medecins-maitriser-les-couts_845376

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 08/03/2017, Marie Foult)

[Retour au sommaire](#)

● « Les médecins ne doivent plus être biberonnés par les labos », selon l'eurodéputée Michèle Rivasi

Michèle Rivasi, députée européenne EELV (écologiste) a adressé, dans le cadre de son « *opération mains propres sur la santé* » un questionnaire à tous les candidats à l'élection présidentielle. Pour Mme Rivasi, il y a urgence à « *éradiquer le déficit chronique de la Sécurité sociale [par la révision de la politique du médicament et des vaccins]* ». Elle estime que l'assurance-maladie pourrait réaliser environ 10 milliards d'euros d'économies par an, « *sans dommage pour la santé publique* ». Parmi ses priorités : la formation continue des médecins et l'indépendance de son financement. Elle s'appuie sur un rapport de l'Igas (inspection générale des affaires sociales) de 2006 qui expliquait que les pouvoirs publics finançaient la formation continue des médecins à hauteur de 75 millions d'euros annuels, et l'industrie pharmaceutique à hauteur de 300 et 600 millions d'euros. **Mme Rivasi**, aux candidats : « *Que ferez-vous pour éviter que les futurs médecins soient biberonnés par l'industrie pharmaceutique ?* » Le **Pr Philippe Even** a précisé que, d'après lui, en France, « *150 professeurs d'université* » étaient en situation grave de conflits d'intérêts : « *Chacun d'entre eux a signé entre 40 et 85 contrats financiers personnels avec l'industrie, d'une*

valeur comprise entre 10 000 et 500 000 euros. Certains multiplient ainsi par dix leur salaire universitaire. [Ces professeurs travaillent le plus souvent pour] les services marketing [des labos avec lesquels ils ont des contrats,] et signent des articles préalablement rédigés par l'industrie ». Mme Rivari demande donc aux candidats de s'attaquer aux conflits d'intérêts via une loi « encadrant sévèrement, comme au Canada, l'activité de lobbying par les anciens ministres, membres de cabinets, hauts fonctionnaires, députés et sénateurs ». Elle propose également la création d'un corps d'État d'experts universitaires détachés pour 3 à 6 ans à l'évaluation des produits de santé. Elle appelle les candidats à s'engager sur des mesures « qui permettraient de réduire de plusieurs milliards d'euros notre facture de médicaments », et entend « compléter l'arsenal législatif qui encadre les essais cliniques ». Enfin, elle demande « la généralisation des génériques, la production de certains médicaments stratégiques ou très onéreux via la licence d'État, le contrôle de la publicité des laboratoires, ou encore la fin de l'obligation vaccinale ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/03/08/les-medecins-ne-doivent-plus-etre-biberonnes-par-les-labos-selon-leurodeputee-michele-rivasi_845369

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 08/03/2017, Henri de Saint Roman)

● Les baisses de tarifs 2017 dans les hôpitaux publics et en cliniques privées

Le 08/03/17, le **ministère de la Santé** a annoncé que, pour 2017, la baisse des tarifs des établissements hospitaliers sera de 2,09 % pour le secteur privé et de 1,6 % pour le public (contre 2,15 % pour les cliniques et 1,5 % pour l'hôpital en 2016). **Le ministère** : « [Cette baisse s'effectue] compte tenu de l'augmentation prévisionnelle du volume d'activité ». Concernant les tarifs pour la médecine, la chirurgie et l'obstétrique (MCO) l'arrêté sera publié en fin de semaine prochaine. Les ressources affectées aux établissements de santé seront de 79,2 milliards d'euros en 2017 (+ 1,5 milliard d'euros par rapport à 2016). **Le ministère** : « Cette augmentation prend en compte les revalorisations salariales accordées aux personnels hospitaliers ». **Le Quotidien du Médecin** : « Les missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation, les crédits MIGAC, progresseront de 3,1 % en 2017, contre 1,7 % l'année passée. Enfin, les tarifs de l'hospitalisation à domicile sont en hausse de 0,7 % ». **Les fédérations hospitalières** (FHF, FHP, FEHAP) ont publié un communiqué commun, dans lequel elles se disent très inquiètes de la « contrainte financière sans précédent » annoncée sur le secteur hospitalier et des conséquences pour l'offre de soins. De son côté, **la CSMF** (confédération des syndicats médicaux français) regrette que l'hospitalisation privée, « bien moins coûteuse, soit récompensée par des baisses de tarifs draconiennes et d'une décote supplémentaire pour qu'elle ne profite pas du CICE ». Avant de demander au ministère de la Santé « de sortir des postures dogmatiques et de recentrer l'organisation du système de santé autour de la médecine de ville ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/03/08/les-tarifs-2017-en-baisse-de-16-dans-les-hopitaux-publics-et-de-21-en-cliniques-privees_845375

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 08/03/2017, Marie Foutl)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● Le député Dominique Tian renvoyé en procès pour « blanchiment de fraude fiscale »

Le 07/03/17, une source judiciaire (non précisée dans l'article) a déclaré que **Dominique Tian**, député LR des Bouches-du-Rhône, a été renvoyé devant le tribunal correctionnel de Paris. Motif : « blanchiment de fraude fiscale et omission dans sa déclaration de patrimoine » de 2012 d'avoirs détenus en Suisse. L'enquête avait été ouverte suite à un signalement datant d'avril 2015 de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). M. Tian était en 2011 le rapporteur d'une mission parlementaire sur la fraude aux prestations et cotisations sociales. **L'HATVP** avait « un doute sérieux quant à l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité de sa déclaration de situation patrimoniale adressée en mai 2012 », au moment des législatives. M. Tian avait expliqué, en 2015, qu'un compte en Suisse avait « fait l'objet d'une régularisation ». Selon lui, il y avait sur ce compte « un peu moins de deux millions d'euros, [résultant d'une] opération issue d'un héritage ». Suite à cela, M. Tian avait fourni une nouvelle déclaration de patrimoine à la HATVP. Au-delà du cas de M. Tian, il faut savoir que, depuis 2013, date de sa création, suite à l'affaire Cahuzac, la HATVP a transmis

à la justice une quinzaine de dossiers de membres du gouvernement ou d'élus. Plusieurs ont été condamnés. Ainsi Bruno Sido, sénateur LR qui a plaidé coupable (six mois de prison avec sursis et 60 000 euros d'amende pour omission dans sa déclaration de patrimoine et blanchiment de fraude fiscale), et de Yamina Benguigui, ex-ministre de la francophonie (condamnée en appel à un an d'inéligibilité, deux mois de prison avec sursis, 5 000 euros d'amende pour omission dans ses déclarations de patrimoine et d'intérêts ; l'affaire est actuellement devant la Cour de cassation).

http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2017/03/08/le-depute-dominique-tian-renvoie-en-proces-pour-blanchiment-de-fraude-fiscale_5090885_1653578.html

(Source : www.lemonde.fr du 08/03/2017, avec AFP)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Dans le rouge, EDF lance une augmentation de capital de 4 milliards d'euros

Le 07/03/17, EDF a annoncé que, pour continuer de se développer, le groupe lançait une recapitalisation de 4 milliards d'euros, dont 3 seront payés par l'Etat (actionnaire à 85 %). Le journal **Les Echos** a précisé que, concernant le milliard restant, EDF cherchait en priorité des investisseurs institutionnels. EDF : « *[Les fonds levés serviront] principalement au financement des opérations de développement du groupe EDF sur la période 2017-2020, en cohérence avec la stratégie CAP 2030, et d'une manière générale, à renforcer la flexibilité financière du groupe* ». Pour rappel, EDF est fortement endettée et doit faire face à la faiblesse des prix sur le marché de gros de l'électricité en Europe, ainsi qu'à « *un mur d'investissements au cours des prochaines années* ». Autre charge : le financement « *du programme de maintenance lourde de ses 58 réacteurs nucléaires français ("grand carénage") d'un montant de 51 milliards d'euros sur la période 2014-2025* ». Enfin, courant 2017, le groupe doit racheter, pour 2,5 milliards d'euros, Areva NP, l'activité réacteurs du groupe nucléaire français en difficulté Areva.

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/dans-le-rouge-edf-lance-une-augmentation-de-capital-de-4-milliards-d-euros_1886436.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 07/03/2017, avec AFP)

● Avec un chiffre d'affaires 2016 en baisse, Dassault Aviation mise sur le Rafale pour 2017

Le 08/03/17, Dassault Aviation a annoncé que son chiffre d'affaires avait baissé en 2016 (3,586 milliards d'euros), ainsi que son bénéfice opérationnel (218 millions d'euros) et son bénéfice net (384 millions d'euros). **Usine nouvelle** : « *Mais la contribution de l'équipementier Thales, dont Dassault Aviation est le premier actionnaire industriel avec 25 % du capital, a augmenté à 218 millions* ». Thales qui a annoncé fin février sa volonté de poursuivre « *l'amélioration de sa marge cette année mais que ses prises de commandes devraient à nouveau baisser* ».

<http://www.usinenouvelle.com/article/avec-un-chiffre-d-affaires-2016-en-baisse-dassault-aviation-mise-sur-le-rafale-pour-2017.N511604>

(Source : www.usinenouvelle.com du 08/03/2017, avec pour Reuters, Cyril Altmeyer, édité par Dominique Rodriguez)

● Commandes en hausse, MBDA embauche 1 100 personnes en 2017

Entre 2013 et 2017, le missilier MBDA aura embauché près de 4 000 personnes. En 2017, le groupe compte recruter 1 100 personnes, dont 600 en France. Pour MBDA la situation commerciale est bonne avec, en 2015, « *un niveau de commandes historique* » (5,2 milliards d'euros, dont 3,6 milliards à l'exportation). **La Tribune** : « *Le Rafale a beaucoup pesé sur la performance commerciale de MBDA.* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/le-missilier-mbda-embauche-1-100-personnes-en-2017-657815.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20170310](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/le-missilier-mbda-embauche-1-100-personnes-en-2017-657815.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20170310)

(Source : www.latribune.fr du 10/03/2017, Michel Cabiro)

[Retour au sommaire](#)

● AccorHotels veut ouvrir un hôtel 5 étoiles sur les Champs-Élysées

AccorHotels a annoncé qu'à l'horizon 2021, il allait ouvrir un hôtel cinq étoiles sur l'avenue des Champs Élysées. Il s'agira d'un « *hôtel cinq étoiles SO Sofitel d'une centaine de*

chambres avec une piscine sur le toit ». **Une porte-parole d'AccorHotels** : « Le permis de construire de ce projet a été déposé [par le propriétaire du bâtiment Groupama. L'ouverture de l'établissement est prévue en 2021] sous réserve de l'obtention du permis de construire ». AccorHotels possède déjà un Sofitel à proximité de l'Arc de Triomphe. Celui du 144-150 avenue des Champs-Élysées sera le quatrième hôtel sur les Champs, avec le Claridge, le Marriott et le Fouquet's Barrière.

[https://www.challenges.fr/entreprise/tourisme/accorhotels-veut-ouvrir-un-hotel-5-etoiles-sur-les-champs-elysees_459561#xtor=EPR-5-\[ChaTopsWE\]-20170312](https://www.challenges.fr/entreprise/tourisme/accorhotels-veut-ouvrir-un-hotel-5-etoiles-sur-les-champs-elysees_459561#xtor=EPR-5-[ChaTopsWE]-20170312)

(Source : www.challenges.fr du 12/03/2017, avec AFP)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Ile-de-France : des métiers de plus en plus mixtes mais les disparités salariales perdurent

Selon l'Insee, dans une étude réalisée avec les chiffres de 2013 « *la mixité des métiers progresse en Ile-de-France [IDF]* ». On trouve plus de femmes dans des secteurs autrefois réputés « masculins » : cadres du BTP, ingénieurs informatiques, etc.). En IDF, 49 % des postes sont occupés par des femmes. Près des trois quarts des Franciliennes de 15 à 64 ans ont un travail (pour 68 % des Françaises) ; on peut remarquer également, dit l'Insee, leur propension à « *investir plus fréquemment les métiers mixtes (cadres administratifs, fonctionnaires de catégorie A, cadres dans la banque et l'assurance...), voire à dominante masculine (BTP...) lorsqu'elles sont cadres* ». Question rémunération par contre, l'écart entre femmes et hommes est plus marqué en IDF (25 %) que dans le reste de l'Hexagone (24 %). **L'Insee** : « *[Ces disparités s'expliquent par] l'expérience professionnelle, l'ancienneté dans l'entreprise, le niveau de diplôme mais également des inégalités de traitement en défaveur des femmes* ». Les secteurs où l'écart salarial femmes/hommes est le plus prononcé : **01)-** L'action culturelle (en moyenne, à poste équivalent, une femme ne gagne que la moitié du salaire d'un homme) ; **02)-** Les cadres de la banque et de l'assurance (- 40,4 %) ; **03)-** Les chefs d'entreprise (- 31,8 %).

[http://www.leparisien.fr/paris-75005/ile-de-france-des-metiers-de-plus-en-plus-mixtes-mais-les-disparites-salariales-perdurent-07-03-2017-6741663.php#xtor=EREC-1481423604-\[NL75\]---\\${id_connect_hash}@1](http://www.leparisien.fr/paris-75005/ile-de-france-des-metiers-de-plus-en-plus-mixtes-mais-les-disparites-salariales-perdurent-07-03-2017-6741663.php#xtor=EREC-1481423604-[NL75]---${id_connect_hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 07/03/2017, Philippe Baverel)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

● Les petits patrons plébiscitent François Fillon

Le 07/03/17, **François Fillon**, **Emmanuel Macron**, **Marine Le Pen** et **Nicolas Dupont-Aignan** sont venus exposer leur programme en faveur des PME au siège de la CGPME (confédération générale des petites et moyennes entreprises). Selon Le Point, c'est M. Fillon qui a été le plus chaudement accueilli. **01)- François Fillon**, ses propositions : baisses massives d'impôts et de charges, simplification réglementaire et flexibilisation du marché du travail. Il entend réduire de 25 milliards les charges et les impôts pesant sur la production des entreprises, diminuer de 10 milliards l'impôt sur les sociétés de 33 à 25 %, décentraliser le dialogue social dans les entreprises, supprimer les 35 heures et l'ISF, revenir à une fiscalité forfaitaire sur les revenus du capital de 30 %, prélèvements sociaux compris, mettre en œuvre un plan massif en faveur de l'apprentissage. **02)- Emmanuel Macron**, ses propositions : Il veut convertir le CICE en allègement de charges pérenne qui seraient totalement supprimée au niveau du smic, ramener l'impôt sur les sociétés à 25 %, renverser la hiérarchie des normes pour laisser le droit du travail être négocié entreprise par entreprise (niveaux des seuils sociaux), abaisser à 30 % la fiscalité du capital, aller encore plus loin dans la simplification « *grâce une administration tournée vers l'accompagnement des entreprises, plutôt que vers la sanction* ». Il n'entend pas supprimer les 35 heures : « *Je ne propose pas de supprimer le temps de travail [légal] par la loi : parce que je pense que c'est une bataille d'arrière-garde* ». M. Macron a affirmé vouloir s'orienter vers une social-démocratie comme en Scandinavie. Autres mesures avancées : Des droits au chômage universels (étendus aux indépendants, aux agriculteurs et aux salariés démissionnaires, une fois tous les cinq ans) ; une « *réforme systémique des retraites, plutôt qu'un ajustement*

strictement comptable ». **Le Point** : « Et il explique qu'elle permettra d'ajuster automatiquement le système à l'allongement de l'espérance de vie et à la conjoncture économique ». Enfin, M. Macron souhaite se battre pour rééquilibrer l'économie de la zone euro. Comment ? Par le respect du retour sous 3 % de déficit « afin d'obtenir, en échange, des concessions de l'Allemagne ». **03)- Marine Le Pen**, ses propositions : sortir de l'euro, baisse des charges, réduction du « fardeau administratif », dénonciation du compte pénibilité, de la « concurrence déloyale » des travailleurs détachés. Elle veut aussi sanctionner les grands groupes qui, selon elle, « font leur trésorerie sur le dos des petites entreprises en allongeant leurs délais de paiement ». **NB** : L'article du Point ne présente pas les propositions de M. Dupont-Aignan.

[http://www.lepoint.fr/presidentielle/les-petits-patrons-plebiscitent-francois-fillon-06-03-2017-2109733_3121.php?M_BT=77616227272&m_i=B6i2L_2sEgSdgNuw3JGSY033qNgli8uvug1H2nxkRHaiFjofVmbKrlUM84FZjcqAvrAD1xSnAQFVbcxAmScQ8L0OnWHABk#xtor=EPR-6-Newsletter-Matinale\]-20170307](http://www.lepoint.fr/presidentielle/les-petits-patrons-plebiscitent-francois-fillon-06-03-2017-2109733_3121.php?M_BT=77616227272&m_i=B6i2L_2sEgSdgNuw3JGSY033qNgli8uvug1H2nxkRHaiFjofVmbKrlUM84FZjcqAvrAD1xSnAQFVbcxAmScQ8L0OnWHABk#xtor=EPR-6-Newsletter-Matinale]-20170307)

(Source : www.lepoint.fr du 07/03/2017, Marc Vignaud)

● Mélenchon veut recruter 10 000 médecins fonctionnaires contre les déserts médicaux

Lors d'un colloque sur les soins primaires, organisé par **MG France**, les conseillers de **Jean-Luc Mélenchon** ont exposé les mesures qu'entendait prendre ce dernier contre la désertification médicale. **01)-** Création durant le quinquennat d'un corps de 10 000 médecins généralistes, qui seraient fonctionnaires. Leur rôle : « Pallier l'insuffisance de médecins dans certaines zones ». Les conditions : en échange d'une rémunération de 1 700 euros par mois pendant toute la durée de leurs études, ces jeunes praticiens auraient obligation de s'installer, une fois diplômé, « dans un territoire sous dense et s'engageraient à y exercer pendant une durée de dix ans ». Avec possibilité, après ces dix années, de démissionner et de changer d'exercice. **Frédéric Pierru**, sociologue au CNRS et porte-parole santé de M. Mélenchon : « Les jeunes générations de médecins ne veulent plus, dans leur très grande majorité, de l'exercice libéral individuel. Féminisation, aspiration croissante à une vie plus équilibrée, soucieux de ne plus exercer seul : tout ça concourt à la fin de l'exercice libéral ». **02)-** Création de 4 000 centres de santé pluridisciplinaires publics, « sous forme de sociétés coopératives, ou privés à but non lucratif ». Y exerceraient les médecins fonctionnaires en secteur I, pratiquant le tiers payant. M. Mélenchon souhaite créer « un service public de proximité » et veut que la Sécurité sociale rembourse 100 % des soins prescrits (y compris en optique, dentaire et audioprothèse). Le coût, d'après **Noam Ambourousi**, haut fonctionnaire aux ministères sociaux : a)- Le recrutement des 10 000 médecins fonctionnaires coûteraient un milliard d'euros sur cinq ans ; b)- Le financement des 4 000 centres de santé deux milliards d'euros.

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/03/06/melenchon-veut-recruter-10-000-medecins-fonctionnaires-contre-les-deserts_845310

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 06/03/2017, Christophe Gattuso)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr